

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 19 juin 2017 à 20h00
Présidence : M. Thierry Cretegny
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 février 2017
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal N° 03/2017, relatif à la gestion et aux comptes 2016**
7. Présentation du préavis N° 05/2017 relatif aux travaux d'aménagement de la route de Lavigny
8. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie
9. Rapport du Président
10. Rapport du Syndic
11. Election du Président
12. Election des Vice-Présidents
13. Election des scrutateurs
14. Election des scrutateurs suppléants
15. Election de la commission de gestion
16. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel

41 Conseillers participent à la séance, 8 excusés, 1 absent

2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016

Pas de remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Assermentation d'un Conseiller

Nous avons reçu la démission du Conseil de M. A. Fragnière.

M. T. Cretegy, Président, nous fait lecture de sa lettre.

M. T. Cretegy remercie M. A. Fragnière pour sa participation active à nos activités. Par les motions et postulats qu'il a déposés (comme pour le passage sous voie des CFF) et par ses interventions pondérées dans les débats, il a effectivement contribué au développement de la commune.

Pour le remplacer, nous accueillons notre 4^{ème} suppléant (il nous en reste donc 7).

M. Christian Widmann est prié de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée afin de procéder à son assermentation. L'assemblée se lève.

Après lecture de l'article 5 de notre règlement, M. C. Widmann prête serment en levant la main droite et en disant « je le promets ».

Notre Conseil est maintenant au complet.

4. Communications du Bureau du Conseil

Le bureau a été engagé à deux reprises depuis la dernière séance du Conseil, pour les élections cantonales.

Au premier tour, quelques jeunes citoyens, qui avaient tous répondu présent, nous ont aidés pour le dépouillement. Pour les deux tours, tout s'est plutôt bien déroulé. Pour éviter tous les couacs, il faudrait sans doute procéder à ce genre d'exercice tous les mois. Mais tout bien considéré, on s'accommode de ces quelques couacs.

Au niveau des activités annexes du Bureau, le Conseil communal était représenté par notre vice-président M. B. Cuanoud à la soirée de réceptions des nouveaux citoyens et nouveaux habitants le 18 mai dernier. J'ai reçu un écho positif des échanges durant cet événement.

Le 6 juin, le Président du Grand Conseil, M. Gregory Devaud a invité les Présidents des Conseil communaux du canton. Nous avons pu visiter le nouveau parlement et nous installer à la place des députés. Nous avons eu une présentation du Président de la cour des comptes M. Frédéric Grognez, qui a expliqué le rôle et le fonctionnement de cette institution. Il nous a aussi présenté un des récents rapports de la cour des comptes, intitulé « Organisation,

financement et contrôle démocratique des associations de communes vaudoises ». Je pense que c'est effectivement un sujet important qui nous concerne au premier chef dans ces associations de communes (ASSAGIE, STEP, Pompiers, ...). Ces associations font en fait porter un risque financier important aux communes membres, et le risque existe que les responsabilités deviennent floues et le contrôle se dilue.

Les conclusions de la cour des comptes ne sont pas catastrophistes, mais elle a émis une série de recommandations dans le but de clarifier le cadre réglementaire des associations de communes, de garantir un équilibre démocratique et d'augmenter la transparence et la communication.

Favoriser la transparence et la communication est aussi quelque chose que l'on doit développer au niveau du Conseil. Nous avons en effet des représentants de notre Conseil et de notre Municipalité dans ces organismes intercommunaux, mais il est fondamental que ces représentants jouent le rôle de courroie de transmission. Encouragé par la préfète déjà l'année passée et encore suite à cette présentation, j'ai demandé à nos représentants à l'ASSAGIE de délivrer au Conseil un rapport d'activité à la fin de chaque année. Cette année nous avons donc un point explicite à l'ordre du jour.

Dernière remarque concernant cette visite au Grand Conseil : on nous a fait part de la possibilité de mener des séances de Conseil communal extra muros, dans la salle même du parlement. Le canton s'attend à une certaine demande de la part des communes. Donc il faut le planifier très en avance. Je pense que cela pourrait constituer une expérience intéressante.

5. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

- Des feuilles rectificatives ont été distribuées sur les tables. Certains chiffres comparatifs ont été modifiés concernant 2015. Erreur de report. Cela ne modifie aucunement le préavis N° 03/2017, relatif à la gestion et aux comptes 2016
- Le préavis concernant l'arrêté d'imposition pour 2018 a déjà été tiré et transmis à la commission des finances pour étude. Pourquoi cet empressement ? Car ces documents doivent être retournés à la Préfecture avant le 30 octobre 2017.
- Remerciements à l'USL pour la fête au village de ce week-end. Un grand merci à toutes les sociétés, à leurs membres et à tous les bénévoles qui ont fait de cette fête une réussite.

b) Mme Tania Séverin

- Ecoles et parascolaire

Concernant le préavis pour l'UAPE de Buchillon : les travaux ont débutés dans les temps, le déménagement est prévu en juillet.

Place de jeux collège Les Ecureuils : nous avons réussi à l'ouvrir pour la fête au village. Il manque encore deux structures.

Loi sur l'accueil de jour des enfants : l'ASSAGIE veut cerner les besoins des enfants âgés de 10 à 12 ans au niveau quantitatif et qualitatif, réfléchir aux meilleurs moyens de faire évoluer notre offre (cantines scolaires – devoirs surveillés – activités parascolaires – centre des jeunes).

La jeunesse et les votations : pour essayer d'encourager les jeunes à se familiariser avec la politique et à s'intéresser aux différents objets qui sont soumis au vote, la Municipalité a décidé d'adresser aux jeunes âgés de 18 à 20 ans un abonnement à « easy-vote » (brochures qui explique les votations dans un point de vue totalement neutre, dans un langage clair, accessible, avec des illustrations).

c) M. C. Viquerat

- Préavis pour la construction d'un trottoir route Suisse / route de l'Industrie : une commission a été élue pour traiter ce dossier, mais à ce jour le préavis n'est pas encore prêt. Nous devons encore recevoir des devis. Le préavis devrait être prêt pour la séance du Conseil du mois de septembre.

d) M. J.-M. Schlaeppli

- Police des constructions :
Nous avons délivré des permis de construire à :
M. Jean-Luc Rochat, route du Clos de Bière 10 pour la construction d'un immeuble de 7 appartements, transformation partielle du bâtiment N° 280, démolition du bâtiment agricole N° 284.
M. Rainer Kaelin, route de la Plantay 53 pour la création d'un studio dans un garage existant.
- Déchetterie :
La journée « amiante » a permis de récolter un volume de 6 m³ d'objets suspects. Nous avons toujours des sacs à disposition pour la déchetterie et vous pouvez continuer à amener vos objets, mais s'il vous plait emballés dans lesdits sacs.
- Pompiers :
N'oubliez pas la revue du SIS Morget le 24 juin 2017 à Apples. Dès 09h30 cortège, dès 11h30 démonstrations et petite restauration. L'ensemble du personnel, les véhicules et engins du SDIS seront sur place.

c) M. R. Corthay

-

6. Préavis municipal N° 03/2017, relatif à la gestion et aux comptes 2016

La parole est donnée à M. A. Magnollay (rapporteur) pour la Commission de Gestion qui lit les conclusions.

La Commission de Gestion composée de M. C. Furer (Président) Mmes M. Reist, C. Rochat et de MM D. Olaya, E. Piguët, J.-F. Lange et A. Magnollay (rapporteur), à l'unanimité, propose au Conseil :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2016, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Discussion :

- M. M.-O. Christinat, dans le rapport de la commission de gestion, il est surpris par l'augmentation des frais de la STEP suite à la nouvelle réglementation des déchets.
- M. C. Viquerat, l'augmentation est liée au fait que le personnel de la STEP doit trier plus de déchets solides qui se trouvent dans les eaux usées depuis l'entrée en force de la taxe déchets. Ces déchets sont plus difficiles à trier. Il faut prévoir une nouvelle installation pour mieux trier. Un projet d'étude est en cours pour changer cette installation de façon à améliorer le tri.
- M. M.-O. Christinat, au niveau des volumes, cela correspond-il à l'évolution du tri des déchets. Le moins de déchets se répercute-t-il sur la STEP ?
- M. C. Viquerat, il n'y a pas de comparaison m3 / m3. Effectivement les nouveaux déchets STEP ne correspondent pas au 40% de diminution des déchets sacs. Mais la date paraît correspondre.
- M. T. Cretegnny, c'est une coïncidence mais pas une corrélation.
- M. C. Delétra, une remarque d'ordre général, les annexes ainsi que le préavis sont de mieux en mieux présentés. C'est agréable à consulter. Evolution future, nous avons eu de bons résultats suite à une succession, mais quelle évolution à long terme ? Il y a des investissements importants planifiés, comment seront-ils financés à l'avenir ? Augmentation des impôts ?

- M. J.-M. Fernandez, il est toujours possible d'augmenter le point d'impôt. Il y a aussi le projet fiscal 2017 (RIE IV). Mais pas d'augmentation sans motif important. 50% de la succession reçue repart à la péréquation, facture sociale. Ce montant est actuellement bloqué car il y a eu recours contre la décision. Nous désirons maintenir un taux d'imposition qui soit attractif pour chacun. Actuellement les taux d'intérêt sont bas et c'est le bon moment d'investir. Notre dette est extrêmement faible.
- M. N. Plumey, il y a une grande différence concernant la prévoyance sociale.
- Mme I. Ciampi, CHF 4'000'000.- impôt sur les successions, au moment du budget ce n'était pas possible de prévoir. La ½ de ces impôts doit être versé pour financer la prévoyance sociale.
- Mme V. Hüsler, rapport de la commission concernant la STEP régionale, qu'en est-il du projet d'Allaman ? on parle de Morges / Gland ?
- M. C. Viquerat, il y a un projet de création d'une STEP régionale pour les micropolluants. Une étude préliminaire avait été lancée il y a 5 / 6 ans, pour déterminer le cadre et si possible un lieu pour installer une telle STEP. Le périmètre couvre de Rolle à St-Prex et monte jusqu'à St-Oyens, St-Livres, Yens (grand périmètre), un emplacement avait été envisagé à Allaman. Elle est toujours prévue mais a de la peine à avancer parce que Rolle est moyennement chaude à partir et à suivre toutes les communes dans ce projet régional. Pour une aide financière fédérale il faut un périmètre de plus de 24'000 habitants (sans tenir compte des industries), sans Rolle ce n'est pas envisageable. St-Prex veut voir du côté de Morges qui ont déjà bien avancé (60'000 habitants). La difficulté est d'ordre technique parce que la solution la plus vraisemblable passe par une canalisation sous lacustre. Il y avait ces deux alternatives au moment de la réunion de la commission de gestion. Entre temps Morges a refusé. Il reste la solution Rolle – St-Prex. (On continue à payer une taxe de 9.- par habitant et cela jusqu'à 2040, date limite de subventionnement des STEP régionales). A savoir, les communes qui se mettent en ordre et qui sont aptes à traiter les micropolluants ne seront plus sujettes à cette taxe. Idéalement plus vite on arrive à faire quelque chose, mieux on devrait se porter.
- M. L. Magnollay, est-ce que l'on doit retraiter la totalité des eaux ? doit-on faire une nouvelle STEP complète ? n'y a-t-il pas la possibilité dans un premier temps de traiter différemment les eaux pour extraire les micropolluants afin de simplifier les constructions futures ?
- M. C. Viquerat, il existe à ce jour 3 procédés pour traiter les micropolluants. Il faudra à un moment donné choisir un parmi ces trois.
Les informations des STEP existantes qui traitent les micropolluants sont rares car ces STEP sont encore en mode

d'expérimentation. On essaie simplement d'être un peu plus pointu dans le traitement des eaux. Logiquement on devrait doubler la surface de la STEP. A Lausanne, par exemple, ils rasant l'ancienne pour construire une nouvelle. La STEP de St-Prex ne serait pas adaptée à une méga STEP. D'où l'obligation de devoir en créer une. Certaines communes ont décidé de simplement modifier leur STEP et ne pas bénéficier des subsides.

Votations :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2016, ainsi que le bilan, tels que présentés,

Accepté à l'unanimité

2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,

Accepté à l'unanimité

3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Accepté à l'unanimité

7. Présentation du préavis N° 05/2017 relatif aux travaux d'aménagement de la route de Lavigny

M. C. Viquerat présente le projet :

Selon une information reçue du Canton, il a été décidé de rénover la route entre la sortie Lavigny et l'entrée d'Etoy dans le courant de l'année prochaine. Rénovation et élargissement de la route.

Ces travaux toucheront 200m de conduites importantes du réservoir des Rippes, station qui alimente en eau la moitié du village et en cas de problème tout le village y compris l'irrigation.

Cette conduite qui passe au beau milieu de la route date de 1932, nous allons donc la refaire. A cause de ces travaux nous allons devoir refaire également celle datant de 1976. Le Canton nous demande d'aménager l'entrée du village. Nous avons fait des comptages avec notre radar et avons pu constater des vitesses qui dépassent souvent pour ne pas dire toujours les 50 km/h réglementaires.

Nous allons donc aménager la porte d'entrée et la bifurcation de l'Espérance dans l'objectif de bien marquer le début du village et qu'il faut lever le pied.

Nous envisageons donc de refaire les conduites en même temps (jusqu'au chemin de la Mine).

L'échelle du temps est bridée par le canton. Le préprojet, qui tient la route, doit encore être chiffré et les appels d'offre faites. A prévoir pour la séance de fin d'année.

- M. M.-O. Christinat, y-a-t-il un trottoir prévu dans le projet ?
- M. C. Viquerat, la rénovation prévoit un trottoir sur toute la longueur de la route. Le débat est actuellement sur la largeur du trottoir.

Commission Adhoc :

M. M. Bolomey – M. T. Jakob – Mme V. Hüsler – M. M.-O. Christinat – M. G. Dubois – M. C. da Silva – M. R. Roussel

8. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie

La parole est donnée à Mme A. Bovard Duboud qui lit le rapport (voir annexe)

Questions :

- M. M.-O. Christinat, a eu récemment l'occasion de voir un documentaire qui parlait des repas bio dans les cantines en France. Certaines communes ont rencontré certaines difficultés et des succès. Y-a-t-il quelque chose qui se fait chez nous ? Collaboration avec des fournisseurs bio.
- Mme T. Séverin, cela nous intéresse aussi, on en a discuté en séance de Municipalité, au niveau de l'ASSAGIE, discussions qui sont en cours avec notre fournisseur de repas, actuellement à Etoy, nous travaillons avec COMPASS qui fait surtout du régional. La première partie des repas est faite à Nyon. Nous sommes dans une démarche de recherche d'amélioration des produits locaux bio. Le retour des fournisseurs est que le 100% bio c'est compliqué, par rapport au coût, par rapport à l'identification des fournisseurs.
COMPASS fait actuellement un test avec une école privée à Genève et font le calcul du prix de revient d'un repas et s'ils arrivent à faire du 100% bio ou pas. Nous devons voir notre fournisseur avant la rentrée et remettre ce mandat en concurrence pour voir ce que d'autres prestataires peuvent nous proposer. Nous sommes attentifs à cela.
- M. M.-O. Christinat, sans augmentation des coûts cela est-il possible ? En France cela a des fois été possible.
- Mme T. Séverin, nous avons constaté que si nous faisons un repas par semaine sans viande (pas encore dans les mœurs dans les cantines) on peut juguler une partie des surcoûts des produits locaux. Cela prend un peu de temps de mettre cela en place.

- M P. Luthi, quand je vois les 9 mio et tout je suis surpris par le petit montant tout en bas de 212'000.- pour les camps et sorties scolaires. Il connaît des professeurs pour qui c'est la croix et la bannière pour récolter des fonds pour leurs sorties scolaires (vente de pâtisserie).
- Mme T. Séverin, jusqu'à cette année ce budget n'avait jamais été entièrement utilisé. C'est un budget dont les enseignants peuvent faire appel pour leurs sorties. Il y a peut-être un certain degré d'auto censure de la part des enseignants, qui ont effectivement plutôt tendance à aller vendre des pâtisseries. L'année dernière on a plus au moins utilisé tout le fond. On n'a jamais refusé des demandes. Le message de l'ASSAGIE aux établissements scolaires de soumettre leurs projets. Il y a également des indemnités qui peuvent être versées aux accompagnateurs.
- M. F. Chappuis, concernant le premier poste concernant la location de salles de classe, je comprends qui est le locataire, mais qui est le bailleur ?
- Mme T. Séverin, les communes construisent, elles investissent dans les bâtiments scolaires, par le biais de l'ASSAGIE il y a une rétrocession via la location des salles. La commune d'Etoy touche des montants pour la location des salles scolaires. Le mobilier par contre est la propriété de l'ASSAGIE, les tables, chaises, ... ne sont pas propriété de la commune.

9. Rapport du Président

Nous achevons ce soir la première année de notre législature, année durant laquelle notre Conseil s'est réuni à 5 reprises, une séance d'assermentation et 4 séances régulières. Je vous rappelle les points importants que nous avons discutés :

- Le 12 septembre 2016, après avoir assermenté MM Capt et Duc, nous avons approuvé le préavis relatif à l'attribution des compétences municipales pour la législature 2016-2021, ainsi que celui concernant les indemnités du Conseil et de la Municipalité.
- Le 31 octobre 2016, nous avons accepté le préavis d'imposition pour 2017.
- Le 12 décembre 2016, nous avons approuvé le budget proposé par la Municipalité et approuvé le préavis sur le plafond d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2016-2021.

Après ces opérations de mise en place nous sommes entrés dans le vif du sujet, lors de la séance du 13 février 2017, 3 préavis ont été acceptés :

- Le règlement communal sur la distribution de l'eau
- Un crédit de CHF 300'000.- pour le déplacement de l'UAPE « Les Matelots » au collège intercommunal Etoy-Buchillon

- Un crédit de CHF 164'000.- pour la réaffectation de la place de jeux du collège Les Ecureuils.

Enfin, ce soir, nous avons assermenté un nouveau conseiller M. Widmann, accepté les comptes 2016 et nous sommes sur le point de renouveler le Bureau et la commission de gestion.

J'espère que les nouveaux conseillers ont pris leurs marques au cours de cette année, mais j'ai le plaisir de constater que beaucoup se sont engagés dans différentes commissions (ad-hoc / gestion / finances). Je vous encourage tous à bien préparer les séances plénières et à participer librement aux débats. Vous avez le droit de demander des explications ou des éclaircissements, même des questions qui peuvent paraître banales. Peut-être que votre voisin vous remerciera de l'avoir posée.

Je voudrais remercier notre secrétaire Isabelle Muller et notre huissier Jean-Marc Mérinat pour leur contribution au bon fonctionnement du Conseil. Merci aussi aux membres du bureau et à notre secrétaire pour leur efficacité lors des différents dépouillements.

Je voudrais aussi relever les bonnes relations avec la Municipalité et ses services. Les nouveaux municipaux ont l'air à l'aise, semblent au clair sur leurs dossiers et n'ont pas attendu pour nous présenter des préavis. Certains sont même capables de présenter l'arbre généalogique des conduites d'eau.

Comme annoncé lors d'un précédent courrier, je termine ma 3^{ème} année de présidence du Conseil et j'ai décidé de ne pas proposer ma candidature pour l'année prochaine. J'ai l'impression que cette décision a suscité une certaine incompréhension. Un peu comme si la pensée m'était venue subitement un dimanche matin, quand au réveil, je me serais dit : « stop, je n'ai plus le feu sacré, je rentre à Moulinsard-sur-Neuchâtel ». Ou alors peut-être que certains supposent que la lassitude s'est graduellement installée. Certes, il y a quelques étapes qui me coutent beaucoup d'énergie. Par exemple la feuille désespérément blanche sous le titre « P'tit Etierruz, le billet du président du Conseil communal ». Ou lorsqu'il s'agit de représenter la commune par des discours à différentes manifestations. Mais par contre, préparer les séances, mener les débats, interagir avec la Municipalité, les commissions, avec la préfecture, être au cœur de l'action, sont et restent particulièrement gratifiants. Je me sens très heureux d'avoir pu découvrir cette fonction que je n'aurais pas forcément envisagée. C'est un peu le hasard qui a fait que je me suis retrouvé à ce poste. Quand on m'a présenté comme 2^{ème} vice-président en 2011, je pensais qu'il faudrait un gros et malheureux concours de circonstances pour que je sois conduit à me retrouver rapidement devant l'assemblée. Enfin, suite au déménagement de la 1^{ère} vice-présidente Aurélie Daiz et la fin du mandat de Jean-Marc Schlaeppli, c'est devenu subitement concret. Après quelques hésitations, j'ai fait le choix de sortir de ma zone de confort, moi qui suis plus prolifique dans l'écriture de lignes de code informatique que dans l'écriture

d'éditoriaux, plus à l'aise dans l'analyse que dans l'expression en public. Mais c'est un choix que je ne regrette pas.

Le règlement de notre Conseil prévoit que le président soit élu chaque année, en limitant le nombre de réélections successives à 4. Cela signifie-t-il que le mandat d'un président est en principe de 5 ans ? La procédure de réélection n'existe-t-elle que pour remplacer un président qui ne ferait plus l'unanimité ? A mon avis la réponse à ces questions est négative.

A ma connaissance, nous avons un Conseil assez dynamique. Même si les intervenants en séance plénière pourraient être un peu plus diversifiés, je note que les gens sont prêts à s'investir dans les différentes fonctions. Dans ce contexte, une présidence de 5 ans (un seul président par législature en moyenne) ne me paraît pas donner suffisamment l'opportunité aux conseillers de remplir ce rôle. Permettre une telle durée, comme le fait notre règlement est opportun si les vocations manquent. A ma connaissance ce n'est pas le cas à Etoy : toutes les récentes élections de vice-présidents n'ont pas été tacites, la dernière élection s'est même décidée au tirage au sort. Je considère donc qu'il est dommage qu'une personne intéressée doive attendre potentiellement 10 ans pour espérer fonctionner comme président. Mon objectif a toujours été de favoriser les conditions pour que les gens s'engagent activement dans le Conseil. C'est la raison pour laquelle, lors de la révision de notre règlement, j'ai fait la promotion de la nomination des commissions ad hoc par le Conseil. De même en encourageant les gens à faire part spontanément de leur candidature.

Pour les conseillers un renouvellement de présidence est aussi attrayant, par la manière renouvelée de mener les débats et de communiquer. Cela permet de sortir du train-train et à mon avis doit permettre de démystifier la fonction. La tâche n'est pas insurmontable. En termes d'investissement en temps, je ne pense pas qu'elle soit beaucoup plus lourde qu'un rapport de commission de gestion.

Pour toutes ces raisons, je considère qu'il est naturel et cohérent que je n'accapare pas le poste de président.

Pendant 8 ans, j'ai aussi participé au dépouillement des élections du dimanche matin, toujours dans une excellente ambiance. J'ai aimé vivre de l'intérieur le processus démocratique, qui donne l'occasion de littéralement voir chaque voix s'additionner en petites piles, et contribuer au résultat cantonal puis national. Quand finalement nous passerons au vote électronique, nous gagnerons en efficacité ce que l'on perdra, osons le dire, en poésie.

Pour terminer je veux exprimer ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée sur ces 3 années et pour vos encouragements. Merci pour votre attention.

10. Rapport du Syndic

Durant cette année 2016 ou une législature a pris fin et a vu le début d'une nouvelle, votre Conseil s'est réuni à 7 reprises y compris la cérémonie d'installation des autorités.

Les sollicitations sont toujours plus nombreuses en dehors des séances hebdomadaires de la Municipalité. Je tiens à remercier mes collègues municipaux pour leur engagement et pour l'esprit d'équipe qui règne au sein de notre Municipalité.

Le résultat comptable 2016 est excellent et dégage une marge d'autofinancement de l'ordre de CHF 3'463'000.-, cette donnée est importante, car elle nous permet de pouvoir, dans la mesure du possible, répondre au besoin de notre population et également l'entretien du patrimoine communal.

Un merci particulier à tous nos collaborateurs pour leur engagement et leur efficacité. Il est toujours très agréable d'avoir des équipes aussi motivées.

Merci à notre président M. Thierry Cretegny, qui achève ce soir son mandat, pour sa collaboration et sa disponibilité et merci à vous Mesdames et Messieurs les membres du Conseil pour les bonnes relations que nous avons continué à tisser entre votre Conseil de la Municipalité.

J'adresse encore toute ma reconnaissance aux personnes qui assurent des tâches bénévoles auprès de personnes, d'associations et de sociétés locales.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles vacances et reposez-vous bien, car nous avons encore des projets à vous soumettre. Je vous remercie de votre attention.

11. Election du Président

M. L. Magnollay présente M. Boris Cuanoud.

M. Boris Cuanoud est élu tacitement pour la période 2016 / 2017.

12 Election des Vice-Présidents

M. B. Cuanoud prend la parole.

Il remercie pour la confiance de l'avoir élu Président du Conseil.

Pour mémoire, en juin 2014 lors du 1^{er} tour personne n'avait eu la majorité. Au 2^{ème} tour Mme S. Thury et M. L. Magnollay avaient tous deux exactement 19 voix chacun à cause d'une abstention et cela avait été tiré au sort (élection du second vice-président)

Mme S. Thury présente M. Luc Magnollay.

M. Luc Magnollay est élu tacitement 1^{er} vice-président.

M. B. Cuanoud présente Mme Sophie Thury.

Mme Sophie Thury est élue tacitement 2^{ème} vice-présidente.

13. Election des Scrutateurs

M. N. Plumey présente Mme Erika Glauser

M. V. Payot présente Mme Irène Golay

M. J. Lepori présente Mme Pia Hitz Lepori

Mme Irène Golay et Mme Erika Glauser sont élues à la majorité.

14. Election des Scrutateurs suppléants

M. J. Lepori présente Mme Pia Hitz Lepori

. présente Mme Laetitia Garnier Pagot

Mme Pia Hitz Lepori et Mme Laetitia Garnier Pagot sont élues tacitement.

15. Election de la commission de Gestion

M. C. FÜRER remercie les membres de la commission de gestion pour le travail accompli et propose de reconduire les membres suivants :

Mme Marianne Reist, M. Domingo Olaya, Mme Christelle Rochat, M. Antoine Magnollay.

M. A. Magnollay présente M. Lionel Capt et M. Olivier Bolomey.

M. C. Delétra encourage les nouveaux conseillers à se présenter.

M. V. Bovet se présente.

Sont élus tacitement :

Mme Marianne Reist, M. Domingo Olaya, Mme Christelle Rochat, M. Antoine Magnollay, M. Lionel Capt, M. Olivier Bolomey et M. Vincent Bovet.

16. Propositions individuelles

- M. J. Lepori, propose de mettre des ventilateurs ou mieux une climatisation à la salle du conseil. Le 28 octobre, la Batelière organise une chantée à la salle polyvalente d'Etoy. Il y aura entre 300 et 350 participants. La société cherche encore des bénévoles pour cette journée.
- Mme I. Golay, concernant la route du Jura, ne serait-il pas possible de mettre des piliers ? Pour le mini pitch, il est utilisé par des jeunes et des moins jeunes qui laissent le terrain en mauvais états. Est-il possible de mettre des panneaux « interdit de fumer » sur le mini pitch ?
- M. C. Viquerat, pour la route du Jura il manque 3 piquets qui sont en commande, c'est en cours.
- M. J.-M. Fernandez, va également regarder, car en effet il n'est pas judicieux de fumer sur ce genre de terrain. Cela brûle le

revêtement. La moindre des politesses est de respecter les lieux. Il faut prévoir de convoquer ceux qui ne le font pas.

- Mme L. Garnier Pagot, les poubelles publiques de la Plantay débordent. Prévoir d'en mettre des plus grandes ou de les vider plus souvent.
- M. J.-M. Schlaeppi, pas d'achat de poubelles requins car elles coutent environ CHF 2'000.-. Mais il remercie pour la remarque.
- M. P. Lüthi, concernant le chemin Sous-la-Ville (virage), est-il prévu de faire un petit bout de trottoir ?
- M. C. Viquerat, il a été identifié certains endroits où il est nécessaire de faire quelque chose. L'endroit cité en fait partie. Le syndic tout à l'heure a parlé de dépenses à venir. Pas encore trouvé la solution mais nous y travaillons.
- M. P. Lüthi, concernant la réception pour les nouveaux citoyens, cette soirée concerne-t-elle également les naturalisés.
- OUI.
- M. M.-O. Christinat, demande si lors de cette séance l'USL ne devrait pas prendre la parole et présenter les diverses sociétés d'Etoy.
- Mme S. Thury, l'USL a servi d'intermédiaire auprès des différentes sociétés. Chaque société avait à sa disposition un espace pour présenter ses activités. A discuter lors d'une prochaine assemblée de l'USL.
- Mme E. Glauser, il faudrait peut-être prévoir un micro pour les prochaines séances du Conseil pour la compréhension de tous, surtout pour les personnes qui se trouvent au fond de la salle (public et presse).
- M. T. Creteigny, la solution du micro va surtout ralentir les débats, il vaut mieux parler plus fort.
- M. V. Bovet, lorsqu'une personne prend la parole, ne pas répondre uniquement à la personne mais s'adresser à l'assemblée.
- Mme S. Thury, concernant la Fête au Village, elle remercie la Municipalité pour le soutien financier qui permet à l'USL d'organiser une belle fête. Elle propose que lors de la prochaine fête on utilise des gobelets recyclables avec le logo d'Etoy.
- M. B. Cuanoud prend la parole afin de remercier M. T. Creteigny pour les années passées à la présidence du Conseil.

Séance levée à 22 h 00

Prochaine séance : 11 septembre 2017 à 20h00

Le Président


Thierry Creteigny



La Secrétaire


Isabelle Muller